

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Sur convocation en date du seize mars deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni le vingt mars deux-mille vingt-six à dix-neuf heure trente, sous la présidence de M. le Maire, Pierre SANIER.

19 conseillers étaient présents, M BARBOT Christian, M BARTHELEMY Jeffrey, M CAZCARRA Frédéric, Mme FAURE Agnès, Mme FRAPY Gaëlle, Mme GUYOT Jacqueline, Mme HAI Saafia, M HUET Serge, Mme LEFEBVRE Evelyne, Mme NAVET Sophie, M QUINSON Jérémy, Mme ROUSSEAU Véronique, Mme ROUSSEL Claudia, M RUELLE Denis, M SANCHEZ Christophe, M SANIER Pierre, M SAPARELLI Philippe, Mme VANELLE Dany et M VISCAINO Bastien
Quorum atteint

Madame FRAPY Gaëlle a été nommée secrétaire de séance.

2026-13 ELECTION DU MAIRE

Mr Pierre Sanier, prend la parole pour la mise en place du nouveau Conseil Municipal, après l'appel de tous les conseillers municipaux, Mr Pierre Sanier donne la parole à Mme Evelyne LEFEBVRE doyen d'âge afin de procéder à l'élection du Maire.

Mme Evelyne LEFEBVRE appelle le benjamin Mr Bastian VISCAINO pour l'assister. Mme Evelyne LEFEBVRE fait lecture des article L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT relatifs au mode de scrutin de l'élection du maire.

Mme FAURE Agnès et Mr Denis RUELLE sont nommés assesseurs.

Un seul conseiller s'est porté candidat en la personne de Pierre SANIER

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Pierre SANIER : 17 (dix-sept) voix
- Mme Claudia ROUSSEL : 2 (deux) voix

Mr Pierre SANIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Mr Le Maire donne la parole à Mr Jérémy QUINSON qui remercie son équipe à la suite des élections et félicite l'équipe en place.

2026-14 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Mr Le Maire, rapporteur, expose que la commune peut aller au maximum à 5 (cinq) adjoints au Maire. Après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

2026-15 Election des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Mr Le Maire, rapporteur, propose la liste des adjoints suivante :

	Liste Agir pour le dynamisme de BU
1	M HUET Serge
2	Mme VANELLE Dany
3	M SANCHEZ Christophe
4	Mme ROUSSEL Claudia
5	M CAZCARRA Frédéric

Aucune autre liste n'est proposée au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
 - Ont obtenu :
 - Liste « Agir pour le dynamisme de BU », 19 (dix-neuf) voix :
 - La liste « Agir pour le dynamisme de BU », ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé. Les adjoints au maire sont immédiatement installés dans leur fonction :
 - M. HUET Serge – 1^{er} adjoint
 - Mme VANELLE Dany – 2^{ème} adjoint
 - M. SANCHEZ Christophe – 3^{ème} adjoint
 - Mme ROUSSEL Claudia – 4^{ème} adjoint
 - M. CAZCARRA Frédéric – 5^{ème} adjoint

Mr Le Maire procède à la remise des écharpes aux adjoints ainsi qu'à tous les conseillers municipaux.

La séance est levée à 20h45.